

Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNUipp

F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Syndicat National Unitaire Instituteurs Professeurs des écoles - PEGC Bulletin n°650 de mai 2019

Loi Blanquer: nous voulons son abandon!



Nous ne marchons pas...
Nous manifestons!

Depuis plusieurs semaines, une mobilisation exceptionnelle se développe partout.

A la campagne comme à la ville, dans tous nos quartiers, enseignant-es et parents se réunissent, débattent et agissent : banderoles, réunions publiques, rassemblements et manifestations, grèves, occupations ou nuits des écoles se multiplient.

e ministre Blanquer commence par parler de «bobards», avant d'essayer de «rassurer»... comme si nous avions des craintes infondées. Le Président de la République lui-même, annonce la fin des fermetures d'écoles et d'hôpitaux (ce qui n'empêchera pas les fermetures de classes ou de services...). Les sénateurs décident en commission de retirer les EPSF (établissements des savoirs fondamentaux) de la Loi Blanquer... mais nous savons que cet article a toutes les chances de revenir en séance publique au Sénat, et/ou d'être rétabli au moment du vote final à l'Assemblée, SAUF...

... Sauf si la mobilisation continue de se renforcer. Après les manifestations et grèves massives des 19 mars, 30 mars, 4 avril, multiplions les initiatives dans toutes les villes! Après la grève nationale du 9 mai, préparons activement la

grande manifestation nationale pour l'abandon de la Loi Blanquer

Samedi 18 mai 2019, enseignant-es, parents, tou-tes à Paris pour gagner!

Dans certaines villes, des cars seront mis à disposition des manifestants par la municipalité, renseignez-vous auprès du SNUipp-FSU de votre ville.

On continue : abandon de la Loi Blanquer !

a mobilisation exceptionnelle qui se développe depuis le 19 mars a obligé le ministre et le Président de la République à de premières déclarations concernant l'école et les services publics... mais ce ne sont pour le moment que des mots.

De la même manière, les EPSF (établissements des savoirs fondamentaux) ont été retirés de la Loi Blanquer par les sénateurs en commission de la culture et de l'éducation... mais cet article a toutes les chances de revenir en séance publique au Sénat à la mi-mai, et/ou d'être rétabli au moment du vote final à l'Assemblée cet été.

Sauf si la mobilisation s'amplifie encore.

Pour les établissements des savoirs fondamentaux, nous ne voulons pas un aménagement à la marge, avec, comme certains le défendent, le vote des conseils d'école pour toute protection. D'abord parce que nous avons l'expérience des rythmes scolaires, qui nous a montré que face à la volonté des collectivités territoriales, le seul vote des conseils d'école ne suffit pas à faire valoir ce que défendent les équipes pédagogiques : quid du vote des conseils d'école face au vote favorable d'un conseil d'administration du collège et de la volonté des communes et du conseil départemental, par exemple ? Et sur le principe même, pouvons-nous admettre que l'organisation de l'École varie d'un endroit à l'autre, en fonction de la volonté des collectivités territoriales ? Voulons-nous de cette territorialisation, de cet éclatement du service public d'Éducation? Voulons-nous que soit inscrit dans la Loi un système éducatif à 3 vitesses : au bas de la fusée, des établissements consacrés aux «savoirs fondamentaux lire-écrire-compter-respecter autrui» ; au 2ème étage, des écoles qui continuent à respecter les programmes nationaux ; et à l'étage supérieur, des établissements internationaux pour l'élite, à l'entrée desquels les enfants sont sélectionnés ? La réponse est non. Même si la manière dont l'école fonctionne actuellement n'est pas satisfaisante et que l'investissement de l'État doit considérablement s'accroître, nous refusons que la Loi entérine une école structurée de manière inégalitaire, tout comme nous refusons la territorialisation et l'éclatement de l'école de la République.

Nous ne voulons pas non plus de tous les autres articles de la Loi Blanquer. Non, nous ne voulons pas de son article 1 qui permettra de poursuivre les enseignant-es qui critiqueront les politiques éducatives.

Quels amendements des Sénateurs à la Loi?

Même si la commission du Sénat a pour le moment écarté les EPSF (et c'est bien grâce à nos luttes!), les sénateurs ne sont pas en reste pour imaginer des amendements inquiétants à la Loi Blanquer.

Par exemple, il faudrait que les futures «expérimentations pédagogiques» permettent de ne plus respecter les obligations réglementaires de service des enseignants, car leur base hebdomadaire serait un frein aux expérimentations...

Un autre amendement prévoit que «la formation continue est obligatoire pour chaque enseignant», qu'elle devra s'accomplir en priorité en dehors des obligations de service d'enseignement et pourra donner lieu à une indemnisation.

Un autre encore propose que les chefs d'établissement soient associés aux décisions d'affectation des enseignants et personnels d'éducation dans leur établissement.

Bref, la Loi Blanquer, on n'en veut pas!

Ce qui arrive à notre collègue directrice au Havre, doublement sanctionnée (blâme + obligation de muter) est le prélude à ce qui nous attend avec cet article 1... Nous ne voulons pas du financement des maternelles privées par les municipalités, car l'obligation scolaire à 3 ans représente 150 millions d'euros pour le privé, qui mangueront à l'école publique : car qui peut croire que les collectivités trouveront des ressources nouvelles par magie? Nous ne voulons pas d'un conseil d'évaluation de l'école aux ordres du ministre, qui imposera des évaluations tous azimuts mettant en concurrence les enseignant-es et les écoles ou les établissements. Nous ne voulons pas d'une formation initiale qui formatera les futurs enseignant-es comme des exécutants centrés sur les «fondamentaux» ministériels, nous ne voulons pas non plus que des étudiants et des contractuels soient de plus en plus nombreux à être chargés de fonctions d'enseignement. Nous refusons que «la simplification du système éducatif» soit possible par ordonnance grâce à cette «loi de la confiance», qui est donc résolument tout le contraire!

Nous voulons, à l'opposé de cette Loi de la Défiance, un investissement à la hauteur des enjeux de notre système éducatif : des créations massives de postes, la baisse des effectifs partout, le respect du professionnalisme des enseignant-es, une augmentation massive des salaires.

Pour l'abandon de la Loi Blanquer, faisons du samedi 18 mai une marée humaine d'enseignant-es, de parents, de citoyens, venus de toute la France pour imposer d'autres choix!